# CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHÉCAIRES ADJOINTS SPÉCIALISÉS

# Fonction publique d'État

# Concours externe - Concours interne Session 2000

Rapport du jury par

Jean-Pierre CASSEYRE inspecteur général des bibliothèques Président du jury

# CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHÉCAIRES ADJOINTS SPÉCIALISÉS

**CONCOURS INTERNE / CONCOURS EXTERNE** 

SESSION 2000

#### SOMMAIRE

INTRODUCTION		p.	5
1. CADRE GÉNÉRAL		p.	5
	A – Conditions d'accès au concours	p.	5
	B – Organisation des épreuves	p.	6
	C – Composition du jury	p.	7
	D – Épreuves du concours	p.	8
	E – Données chiffrées globales	p.	10
2. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILIT	É	p.	10
	A – Composition	p.	10
	B – Notices bibliographiques	p.	11
Recommandations		p.	12
3. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION		p.	13
	A – Interrogation et conversation avec le jury	p.	13
	B – Recherche documentaire	p.	13
	C – Épreuve facultative de langue	p.	15
CONCLUSION		p.	15

ANNEXES	p. 16
? Bilan statistique des 6 derniers concours	p. 18
? Sujets d'admissibilité	p. 18
? Tableaux statistiques	p. 21

Ce rapport est consultable sur le site de l'Inspection générale des bibliothèques :

http://www.education.gouv.fr/syst/ig.htm

#### INTRODUCTION

**L'article 1er** du décret n°92-30 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des bibliothécaires adjoints spécialisés stipule qu'il est créé un corps des bibliothécaires adjoints spécialisés, classé dans la catégorie B prévue par l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984.

Le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés constitue un corps à vocation interministérielle relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

**L'article 2** précise que les bibliothécaires adjoints spécialisés sont chargés des tâches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence. Ils participent également à l'accueil du public.

Ils exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels.

#### 1. CADRE GÉNÉRAL

#### A - Conditions d'accès au concours

Les conditions d'accès au concours et au recrutement sont les suivantes :

#### 1) Pour le concours externe

- \* Etre titulaire d'un des diplômes suivants (arrêtés des 15 mai 1992 et 10 mars 1997) :
  - diplôme universitaire de technologie,
- diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques des métiers du livre et de la documentation,
- diplôme technique de documentaliste délivré par l'Institut national des techniques de la documentation du Conservatoire national des arts et métiers.
- diplôme de bibliothécaire-documentaliste délivré par l'Ecole de bibliothécaires-documentalistes de l'Institut catholique de Paris,
- diplôme d'études universitaires générales comprenant un enseignement de bibliothéconomie et de documentation délivré après une année d'études dans un Institut universitaire professionnalisé.

Les mères d'au moins trois enfants sont dispensées de toutes conditions de diplôme.

\* Etre âgé de 45 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours. Cette limite d'âge s'entend sans préjudice de l'application des dispositions en vigueur en matière de report des âges limites.

#### 2) Pour le concours interne

- Être fonctionnaire ou agent de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant
- Justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de 4 ans de services publics dont 2 au moins effectués dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'Enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.
  - \* Être en fonction au moment des épreuves.

Les emplois mis au concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribués aux candidats de l'autre catégorie dans la limite de 20% de l'ensemble des postes mis aux concours.

#### B - Organisation des épreuves

Elle était confiée à l'ENSSIB avec la collaboration du bureau des concours et de la formation continue du ministère (DPATE C4).

Le calendrier était le suivant :

Arrêté autorisant l'ouverture du concours 21 septembre 1999
Publication de l'arrêté au Journal officiel 2 octobre 1999
Date de clôture des inscriptions 2 novembre 1999
Arrêté fixant le nombre d'emplois 6 décembre 1999
Date des épreuves d'admissibilité 7 décembre 1999
Réunion d'admissibilité 1er février 2000
Date des épreuves d'admission 6-9 mars 2000

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées à Paris et à Lyon, ainsi qu'en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion.

La réunion de jury d'admissibilité avait lieu dans les locaux de la bibliothèque BUFFON, Ville de Paris, 15 bis rue Buffon, Paris  $5^{\rm ème}$ , le  $1^{\rm er}$  février 2000 .

Les épreuves d'admission se sont déroulées au Centre des congrès LSC 18 (location de salles de conférences) situé au 69 <sup>ter</sup> rue de la Chapelle, Paris 18<sup>ème</sup>.

# C - Composition du jury

Il était constitué de 42 personnes :

Inspection générale des bibliothèques	M. CASSEYRE, Président
Bibliothèque nationale de France :	Mme BOMMIER-CHASLES
	Mme BOUCHERON
	Mme CHOUDEY
	Mme DEVREUX
	Mme GILBERT
	Mme LIARD
	Mme PETIT
	M.PROVANSAL
	M PUYRENIER
Bibliothèque municipale et	M. BERARD
interuniversitaire de Clermont-Ferrand :	M. CAVALIER
	Mme FAIVRE
ENSSIB:	Mme CHEVILLOTE
	M. PROUST
Centres régionaux de formation :	Mme AMAR
3	Mme KOCH
IUFM de Bordeaux	Mme GIRARD
Bibliothèques universitaires et	M. BELLEDENT (Perpignan)
interuniversitaires :	Mme BENECH (Bordeaux II)
	Mme BERTHELOT (BIU Médecine)
	Mme COPPOLANI (Toulouse II)
	Mme CURT (Ste Geneviève)
	Mme DERVICHIAN (BIU Médecine)
	Mme GROPP (Paris I)
	Mme LE LIEPVRE (Langues Orientales)
	Mme LEFEVRE (Paris XIII)
	M. MARCHETTI (Dijon)
	Mme MERLY (Paris X)
	Mme MULETTE (Lille II)
	Mme PONCET (Lyon I)
	Mme ROHOU (BIU Pharmacie)
	Mme ROUBAUD (Artois)
	Mme THIERRY (Paris XIII)
	M. VAN DOOREN (Paris IV)
Bibliothèque du Collège de France :	Mme CAZABON
Bibliothèques des grands établissements	Mme DUCREUX (Muséum national d'histoire naturelle)
littéraires et scientifiques :	Mme PASTOUREAU (Institut de France)
Autres établissements documentaires :	Mme BOISSIERE (Ecole normale supérieure de Cachan)
AUROC	Mme MARANDAS
MEN/Sous-direction des bibliothèques	Mme REBAT
MCC/Direction du livre et de la lecture	Mme LENOIR

Pour les langues étrangères, le jury comprenait 5 personnes :

- en allemand : Mme REBAT, conservateur, MEN, PARIS

- en anglais : M. HERICHER, conservateur, BNF, PARIS

Mme PIERRE, conservateur, BNF, PARIS

- en espagnol : Mme ALCON, professeur, PARIS

- en italien : M. BARAGGIOLI, conservateur, BNF

**PARIS** 

#### D - Épreuves du concours

Les concours externe et interne comportent des épreuves écrites et des épreuves orales d'admission. Elles sont notées de 0 à 20. Ces deux concours ont le même programme et les mêmes épreuves.

#### 1) Les épreuves écrites d'admissibilité

- \* Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel (durée : 3h coefficient : 3).
- \* Rédaction des notices bibliographiques de monographies et de publications en série en langue française et en langues étrangères. L'utilisation des normes officielles de catalogage en vigueur est autorisée (durée : 3h coefficient : 2). Les candidats doivent apporter leurs normes le jour des épreuves écrites (voir précisions ci-dessous).

Toute note d'écrit inférieure à 5 est éliminatoire.

#### 2) Les épreuves orales d'admission

- \* Interrogation sur un sujet, tiré au sort, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (interrogation : environ 10 mn ; conversation : environ 10 mn coefficient 3 préparation 20 mn).
- \* Recherche documentaire, à partir d'un sujet tiré au sort, suivie de questions sur les répertoires bibliographiques et les banques de données, leur classement et leur indexation (durée : 20 mn coefficient 2 préparation 20 mn).
- \* Epreuve facultative : traduction orale et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, espagnol, anglais, italien, au choix du candidat lors de l'inscription) portant sur le domaine des bibliothèques et la documentation. Dictionnaire unilingue autorisé pour la préparation (traduction : environ 10 mn ; commentaire : environ 10 mn coefficient : 1 préparation : 20 mn).

Pour cette dernière épreuve, seuls sont pris en compte les points au dessus de 10/20.

Rappel : L'épreuve facultative portant sur le traitement automatisé de l'information a été supprimée par le décret n°94-1229 du 30 décembre 1994 paru au Journal officiel du 3 janvier 1995.

Les normes publiées par l'AFNOR sont considérées comme documents autorisés ; elles se présentent soit sous forme de fascicules isolés comprenant une seule norme, soit sous la forme de recueils de normes pouvant porter les titres "documentation" ou "formation des bibliothécaires et documentalistes". Ne sont pas autorisés pour cette épreuve les manuels de catalogage, ni les notes personnelles, ni les photocopies de ces manuels. Il convient de considérer que les normes officielles, telles que définies ci-dessus, sont autorisées pour le catalogage à l'exclusion de tout autre document.

A titre d'information, les normes utiles pour l'épreuve de 1999 étaient les suivantes :

- ? **Z 44-050** : décembre 1989. Catalogage des monographies Rédaction de la description bibliographique.
- ? **Z 44-059** : décembre 1987. Catalogage Choix des accès à la description bibliographique.
- ? **NF Z 44-060** : décembre 1996. Catalogue d'auteurs et d'anonymes Forme et structure des vedettes de collectivités auteurs.
- ? **NF Z 44-061**: juin 1986. Catalogage Forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés.
- ? **NF Z 44-062** : juillet 1963. Classement des noms propres étrangers comportant des particules ou d'autres éléments accessoires. Répertoire de quelques usages nationaux.
- ? **NF Z 44-063** : juillet 1999. Catalogage des publications en série Rédaction de la notice bibliographique.

L'ancienne version datant d'avril 1979 était acceptée par le jury.

Le jury établit, pour chacun des deux concours, la liste des candidats proposés à l'admission par ordre de mérite. Il dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours.

Le nombre d'emplois offerts était de **31 (21** pour l'externe, **10** pour l'interne).

#### E - <u>Données chiffrées globales</u>

Les dossiers saisis étaient au nombre de **2 028** ; ceux qui ont été déclarés irrecevables l'ont essentiellement été pour des raisons de non possession du diplôme pour le concours externe et d'ancienneté pour le concours interne.

On note régulièrement une confusion entre les diplômes exigés (DUT ou DEUST) et le terme général de BAC + 2.

Le nombre total de candidats inscrits s'est élevé à 757 (487 externes et 270 internes).

CANDIDATS PRESENTS	Externes	Internes	TOTAUX	%
Lyon (Villeurbanne)	140	26	166	22%
Paris (Austerlitz)	344	232	576	76%
Guadeloupe	1	3	4	0.6%
Guyane	0	0	0	0
Pacifique	0	0	0	0
Martinique	0	3	3	0.4%
La Réunion	2	6	8	1%
TOTAL	487	270	757	100%

#### 2. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Concours externe : **344** personnes étaient présentes lors de l'épreuve de composition (soit **70%**), et **335** pour l'épreuve de notices bibliographiques (soit **69%**).

Concours interne : **242** personnes étaient présentes lors de l'épreuve de composition (soit **89%**), et **237** pour l'épreuve de notices bibliographiques (soit **88%**).

#### A - <u>La composition</u>

Le sujet proposé était le suivant : « La formation des utilisateurs est une mission prioritaire à laquelle les personnels des bibliothèques doivent répondre. Quel est le rôle de ceux-ci ? De quels moyens disposent-ils ? Quels services peuvent-ils offrir au public des différents types de bibliothèques ? »

Les corrections ont donné les résultats suivants :

Commonitions (244)	Co	ncours exte	rne	Concours interne					
Compositions (344)	1998	1999	2000	1998	1999	2000			
Nombre de copies 3 10/20	190	135	134	44	55	92			
Moyenne	8.34/20	12.63/20	9.23/20	7.34/20	8.90/20	8.72/20			
Meilleures notes	16/20	16.50/20	18/20	16/20	15/20	17/20			

L'écart moyen des notes de composition entre les deux concours est faible : 0.51/20.

Si l'on excepte 28 copies égales ou supérieures à 14/20 en externe et 16 en interne, le niveau général est plutôt faible ; souvent décevant même puisque le sujet était relativement aisé à traiter d'autant que la production écrite dans la littérature professionnelle est à l'heure actuelle abondante.

Deux points principaux sont à signaler :

- un défaut d'expression, bon nombre de candidats n'arrivant pas à transcrire ni à formaliser leurs idées.
- un flou des connaissances allant de pair avec une description sans relief et un remplissage partant dans tous les sens.

Les devoirs dressent souvent un catalogue des moyens à la disposition des bibliothécaires pour orienter le public, de la signalétique au bureau de renseignements. Cette apparente méconnaissance des processus de formation des utilisateurs, de leurs objectifs et du contexte dans lequel ils s'inscrivent, laisse à penser que des candidats internes demeurent, dans leurs activités, assez extérieurs à ce type de médiation. De nombreuses copies amalgament accueil, signalétique et même animation culturelle avec la formation à l'information. Pour cette raison, les cas hors sujet ont été fréquents.

Rares ont été les recours à des situations et à des exemples concrets qui auraient pu étayer les affirmations des candidats ainsi que les références à la littérature professionnelle.

#### B - Les notices bibliographiques

Les corrections ont donné les résultats suivants :

Commonitions (242)	Co	ncours exte	rne	Concours interne				
Compositions (242)	1998	1999	2000	1998	1999	2000		
Nombre de copies 3 10/20	237	205	173	105	115	140		
Moyenne	9.95/20	11.21/20	9.77/20	10.39/20	12.17/20	10.56/20		
Meilleures notes	17.50/20	18.50/20	18/20	19.50/20	18.75/20	19/20		

L'écart moyen des notes de catalogage entre les deux concours reste faible (0.79/20).

Bien qu'il ait eu 120 copies égales ou supérieures à 14/20 (50 externes et 70 internes), les membres du jury tiennent à faire un certain nombre de remarques :

- L'analyse des documents est souvent mal conduite, et les sources d'information indiquées par la norme non respectées.
- Les candidats semblent mieux réussir les notices difficiles (titres parallèles, actes de congrès, ouvrages en plusieurs volumes) que celles de documents en principe sans difficultés comme la thèse ou la traduction. Ils oublient, apparemment, de vérifier dans la norme les abréviations en vigueur et l'ordre des éléments (note de thèse) et font preuve de moins d'attention en recopiant les titres et les noms propres.

- Le catalogage des documents en plusieurs volumes pose véritablement des problèmes aux candidats car la règle est fluctuante dans les réseaux de catalogage. Cependant, il y a beaucoup d'erreurs liées au choix de titre principal/titre dépendant alors qu'il aurait été plus simple de cataloguer au titre propre de la monographie.
- Concernant les publications périodiques, beaucoup de candidats non seulement ne connaissent toujours pas la norme Z 44-063 pour leur catalogage mais de plus ils ne reconnaissent pas une publication en série et se perdent dans les normes sur les accès.
- Il est bon de rappeler qu'un ouvrage antérieur à 1972 ne peut avoir d'ISBN et qu'ouvrir une zone pour celui-ci entraîne une pénalisation (zone injustifiée)
- Le jury a noté dans de nombreuses copies l'absence de notices en langues étrangères
- Les majuscules dans toutes les langues, y compris en français, et les accents en espagnol posent beaucoup de problèmes aux candidats.

Au total, **131** personnes ont été déclarées admissibles et se répartissent de la manière suivante :

- **76** externes sur 344 (22.10%)
- **55** internes sur 242 (22.72%)

La barre d'admissibilité a été fixée à **60/100** pour le concours externe comme pour le concours interne, soit une moyenne de **12/20** à l'écrit.

#### Recommandations pour les épreuves écrites :

#### 1) Composition

Il est nécessaire de rappeler que le jury attend une analyse des questions et un raisonnement ordonné et accompagné d'exemples. Il apparaît que pour des sujets souvent abordés dans la presse professionnelle courante, les candidats n'ont jamais rien lu ; il n'est pas inutile de rappeler que la lecture n'est pas une activité absurde dans le milieu des bibliothèques et que la citation bien utilisée peut renforcer une argumentation.

#### 2) Notices catalographiques

Au sujet du concours interne, il est à noter la faiblesse des notes de catalogage de certains candidats par manque de pratique régulière, ce qui induit une moins grande chance de réussite.

Il serait souhaitable d'essayer de revoir la formation de ces candidats en les inscrivant en formation initiale et approfondie de catalogage auprès des CFCB; des exercices complémentaires sur place, au sein de leur établissement, leur donneraient une chance de réussir cette épreuve.

#### 3. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Sur les 131 personnes convoquées aux épreuves orales, 124 se sont présentées ; parmi les 7 absentes, 4 appartenaient au concours externe, 3 au concours interne. Une candidate externe ne s'est pas présentée à une des deux épreuves orales.

8 sous-jurys composés chacun de trois membres (4 pour l'entretien, 4 pour la recherche documentaire) ont procédé à l'interrogation des candidats pendant 3 jours.

A ce total, il faut ajouter les cinq commissions de langue (une en Allemand, deux en Anglais, une en Espagnol, une en Italien).

#### A - Interrogation et conversation avec le jury

Bien que 14 candidats aient obtenu des notes égales ou supérieures à 16/20 les membres du jury ont constaté comme les années précédentes le manque de méthode de nombreux candidats face à une masse d'informations énoncées dans le désordre.

Certains candidats n'analysent toujours pas suffisamment leur sujet ; par ailleurs, le jury a observé l'extrême difficulté, la quasi impossibilité de la part de candidats de relier par exemple "élimination et conservation" à "politique documentaire, "valorisation des collections" à "expositions", "accueil et renseignements" à "guide du lecteur".

	EXTERNE	INTERNE
MOYENNE 1999	11.01	10.21
MOYENNE 2000	11.59	10.42

Afin de guider les candidats et de les aider à mieux cerner ce qui leur est demandé lors des épreuves d'admission, il n'est pas inutile de rappeler que les questions peuvent être **d'ordre général** comme l'aide aux lecteurs, la coopération entre bibliothèques, **spécialisées** comme la gestion des publications périodiques, le prêt entre bibliothèques, le dépôt légal, la numérisation des documents, l'élimination et la conservation ; elles font également appel à la connaissance d'un **établissement particulier** (la BPI, le CTL par exemple) ou à **un type d'établissement** (les BDP).

#### B - Recherche documentaire

Des notes de qualité (15 égales ou supérieures à 16/20) ont récompensé les candidats qui ont su analyser leurs questions en apportant à la fois une explication de la démarche et une description précise des outils bibliographiques.

Autre sujet de satisfaction, la confusion ne règne pratiquement plus dans l'esprit des candidats entre la Bibliographie nationale française et BN-Opale.

Même si les membres du jury ont observé que les exposés paraissent moins confus qu'auparavant, ils ont noté que très souvent un schéma préétabli a été appliqué quel que soit le type de recherche, sans que le candidat pousse au maximum l'analyse de la question. Le jury rappelle la nécessaire adaptation de la démarche et de la méthode à la question posée.

Par ailleurs, les outils doivent être décrits bibliographiquement et non techniquement ; un développement purement technique est à proscrire.

Un problème de définition subsiste concernant la terminologie avec notamment le mot *localisation* : il s'agit de repérer les établissements où se trouvent les collections et non pas les maisons d'édition ou les librairies.

Un manque de curiosité portant sur la connaissance précise des répertoires est toujours relevée.

Les outils des nouvelles technologies ne sont pas suffisamment maîtrisés; les bibliographies telles que celles de Lorenz ou Dermineur gardent toute leur importance mais il est fortement recommandé de bien connaître les outils actuels qui facilitent la recherche et la rendent plus rapide. Il est par exemple inutile de détailler les tranches chronologiques du Catalogue des imprimés de la BN, mais par contre, il faut bien posséder le contenu des cédéroms et de BN Opale +.

Pour la recherche d'articles de périodiques, les candidats sont invités à connaître non seulement les cédéroms existants mais aussi les principaux sites en ligne tel que celui de l'INIST.

Par ailleurs, quelques candidats font une confusion entre le CCF et le SU et ne connaissent pas exactement les missions propres du CCF.

	EXTERNE	INTERNE
MOYENNE 1999	9.98	9.52
MOYENNE 2000	10.73	10.86

A l'identique de ce qui a été énoncé en page 11 pour l'épreuve d'entretien et afin de guider les futurs candidats, celle qui a trait à la recherche documentaire peut concerner l'établissement d'une bibliographie des œuvres sur une personnalité des lettres, des sciences ou des arts, l'identification de collections de documents en vue d'une exposition, d'une conférence, la recherche d'informations sur un pays, un organisme, etc.

Le but demeure pour l'examinateur la vérification de la démarche intellectuelle du candidat, de sa méthode de recherche et de sa bonne connaissance des outils bibliographiques, le tout dans un discours aussi clair que possible.

#### C - <u>Épreuve facultative de langues</u>

87% des candidats se sont présentés à cette épreuve et se répartissaient de manière suivante :

	EXTERNE	INTERNE	TOTAL	MOYENNE
ALLEMAND	2	5	7	11.3
ANGLAIS	52	27	79	11.8
ESPAGNOL	10	7	17	12.8
ITALIEN	0	5	5	15.6
TOTAL	64	44	108	

Le niveau des candidats a été en général bon en anglais et en allemand, meilleur en espagnol et surtout en italien comme l'indiquent les moyennes obtenues.

Il faut noter cependant que bon nombre de candidats se concentrent encore trop longtemps sur la traduction du texte au détriment du commentaire et ne semblent pas toujours très motivés pour cette épreuve.

#### CONCLUSION

Le jury s'est vraiment réjoui d'avoir interrogé d'excellents candidats et a eu ainsi l'occasion de mettre davantage que l'an dernier de très bonnes notes d'oral.

Au total, **31** candidats sur **124** ont été déclarés admis : **21** sur **72** au titre du concours externe avec un seuil d'admission de **138** points sur **200** et **10** sur **52** au titre du concours interne avec un seuil d'admission de **143** sur **200** ; **30** personnes figurent sur la liste complémentaire du concours externe et **15** sur celle du concours interne.

**Cinq bibliothécaires adjoints** ont été reçus (2 externes et 3 internes); **sept** figurent sur les listes complémentaires (2 externes et 5 internes).

**Six magasiniers** ont été admis (1 externe et 5 internes) et **26** sont inscrits sur les listes complémentaires (6 externes et 20 internes).

Le président du jury tient à remercier l'ensemble des examinateurs et des personnels de l'ENSSIB ainsi que les bureaux DPATE C2 et DPATE C3 de leur participation à ce jury et de leur dévouement.

# **ANNEXES**

- ➤ Bilan statistique des 6 derniers concours
- ➤ Sujets des épreuves d'admissibilité
- > Statistiques établies par le service des concours de l'ENSSIB

# **BILAN STATISTIQUE DES 6 DERNIERS CONCOURS**

		1995	5		1996	,		1997	,		1998	3		1999	,		2000	)
Candidats	Ext.	Int.	Total															
Emplois offerts	38	37	75	67	67	134	15	16	31	48	21	69	50	22	72	21	10	31
Inscrits	447	200	647	445	102	547	411	67	478	702	251	953	597	268	865	487	269	756
Présents à l'écrit	298	146	444	328	85	413	292	61	353	458	178	636	372	204	576	335	233	568
Admissibles	120	80	200	158	67	225	72	32	104	152	59	211	123	65	188	76	55	131
Présents à l'oral	113	71	184	145	67	212	69	31	100	150	55	205	119	62	181	72	52	124
Admis	38	37	75	77	57	134	16	15	31	53	16	69	50	22	72	21	10	31
Listes compl.	16	11	27	38	0	38	24	0	24	15	0	15	24	9	33	30	15	45

# SUJETS D'ADMISSIBILITÉ

#### 1. COMPOSITION

Durée : 3 heures ; coefficient 3

La formation des utilisateurs est une mission prioritaire à laquelle les personnels des bibliothèques doivent répondre.

Quel est le rôle de ceux-ci, de quels moyens disposent-ils, quels services peuvent-ils offrir aux publics des différents types de bibliothèques ?

#### 2. RÉDACTION DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Durée : 3 heures ; coefficient : 2

1) Rédigez les notices signalétiques complètes des ouvrages et publications en séries correspondant aux fac-similés n°1 à 6 compris.

Pour chaque notice, indiquez <u>tous</u> les accès (obligatoires et facultatifs) : accès auteurs, accès titres, et éventuellement le renvois à prévoir.

2) Rédigez les notices signalétiques complètes de <u>2</u> des ouvrages *choisis* parmi les fac-similés n°7 à 10.

Pour chacune des deux notices, indiquez <u>tous</u> les accès (obligatoires et facultatifs) auteurs, titres et éventuellement les renvois à prévoir.

**Attention**: La norme NF Z 44-063 (avril 1979) est remplacée par le fascicule de documentation FD Z 44-063 (1999). Toutefois, le jury acceptera l'ancienne et la nouvelle version pour cette session.

NB : Les notices n'ont pas à être présentées sous forme de fiches.

# **STATISTIQUES**

# **CONCOURS EXTERNE**

# 1. Répartition par sexe

	Inscrits		scrits Admissibles			mis	List	te C.	
Hommes	71	14.58%	10	13.16%	4	19.05%	6	14.29%	
Femmes	416	85.42%	66	86.84%	17	80.95%	36	85.71%	
Total	487		76		21		42		

# 2. Répartition par date de naissance

	Date	Ins	scrits	Adm	issibles	P	dmis	Li	ste C.
+ de 50 ans	1942	1		0		0		0	
	1948	1		0		0		0	
	Sous-total	2	0.41%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
46-50 ans	1950	1		0		0		0	
	1951	1		0		0		0	
	1953	1		0		0		0	
	1954	1		0		0		0	
	Sous-total	4	0.82%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%
41-45 ans	1955	3		0		0		0	
	1956	6		0		0		0	
	1957	1		0		0		0	
	1958	1		0		0		0	
	1959	2		0		0		0	
	Sous-total	13	2.67%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%
36-40 ans	1960	5		1		0		1	
	1961	4		0		0		0	
	1962	6		0		0		0	
	1963	9		1		0		1	
	1964	5		1		0		1	
	Sous-total	29	5.95%	3	3.95%	0	0.00%	3	7.14%
31-35 ans	1965	18		4		1		3	
	1966	7		1		0		1	
	1967	10		2		1		1	
	1968	17		1		0		0	
	1969	13		1		0		0	
	Sous-total	65	13.35%	9	11.84%	2	9.52%	5	11.90%

	Date	Ins	crits	Adm	issibles	A	dmis	Li	ste C.
26-30 ans	1970	15		3		1		2	
	1971	24		3		1		2	
	1972	38		5		1		2	
	1973	48		12		4		8	
	1974	53		8		0		3	
	Sous-total	178	36.55%	31	40.79%	7	33.33%	17	40.48%
20-25 ans	1975	48		13		3		7	
	1976	46		6		3		3	
	1977	44		9		2		6	
	1978	27		3		3		0	
	1979	30		2		1		1	
	1980	1		0		0		0	
	Sous-total	196	40.25%	33	43.42%	12	57.14%	17	40.48%
	TOTAL	487		76		21		42	

#### 3. Répartition par diplôme et par spécialité

#### Code des diplômes :

- LA Lettres, Histoire de l'Art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
- SH Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
- SJ Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc...
- SN Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
- ST Mathématiques, Physique, Chimie, informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
- SI Information, Communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au baccalauréat. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent

Les mères de famille ayant au moins 3 enfants sont dispensées de conditions de diplômes.

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Α	dmis	Liste C.	
Disp. de diplôme	9	1.85%	1	1.32%	0	0.00%	1	2.38%
BAC2 LA	6		1		0		0	
BAC2 SH	2		0		0		0	
BAC2 SI	213		18		6		9	
Sous-total	221	45.38%	19	25.00%	6	28.57%	10	23.81%

Diplômes	Inscri	ts	Adm	issibles	A	dmis	Liste C.	
BAC3 LA	81		17		3		9	
BAC3 SH	52		12		6		4	
BAC3 SI	39		8		2		5	
BAC3 SJ	2		1		0		1	
BAC3 ST	1		0		0		0	
Sous-total	175	35.93%	38	50.00%	11	52.38%	19	42.24%
BAC4 LA	27		5		0		4	
BAC4 SH	23		7		2		4	
BAC4 SI	18		2		1		1	
BAC4 SJ	3		2		1		1	
BAC4 SN	1		0		0		0	
Sous-total	72	14.78%	16	21.05%	4	19.05%	10	23.81%
BAC5 LA	2		0		0		0	
BAC5 SH	2		2		0		2	
BAC5 SI	4		0		0		0	
Sous-total	8	1.64%	2	2.63%	0	0.00%	2	4.76%
BAC6 LA	1		0		0		0	
BAC6 SH	1		0		0		0	
Sous-total	2	0.41%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%
TOTAL	487		76		21		42	

Spécialités	Ins	crits	Admis	ssibles	Adı	mis	Liste C.		
LA	117	24.48%	23	30.67%	3	14.29%	14	34.15%	
SH	80	16.74%	21	28.00%	8	38.10%	10	24.39%	
SI	274	57.32%	28	37.33%	9	42.86%	15	36.59%	
SJ	5	1.05%	3	4.00%	1	4.76%	2	4.88%	
SN	1	0.21%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%	
ST	1	0.21%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%	
Total	478		75		21		41		

# 4. Répartition par région et par département

Régions/Départements	Ins	crits	Admi	ssibles	A	dmis	Liste C.	
ALSACE								
67 - Bas-Rhin	23		1		0		0	
Sous-total	23	4.72%	1	1.32%	0	0.00%	1	0.00%
AQUITAINE								
33 - Gironde	27		7		3		4	
40 - Landes	1		0		0		0	
47 - Lot-et-Garonne	1		0		0		0	
64 - Pyrénées-Atlantiques	3		0		0		0	
Sous-total	32	6.57%	7	9.21%	3	14.29%	4	9.52%
AUVERGNE								
03 - Allier	3		0		0		0	
15 - Cantal	1		0		0		0	
43 – Haute-Loire	1		0		0		0	
63 - Puy-de-Dôme	20		1		0		0	
Sous-total	25	5.13%	1	1.32%	0	0,00%	0	0.00%
BASSE-NORMANDIE								
14 - Calvados	3		0		0		0	
50 – Manche	1		0		0		0	
61 - Orne	5		0		0		0	
Sous-total	9	1.85%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%
BOURGOGNE								
21 - Côte-d'Or	10		0		0		0	
58 - Nièvre	1		0		0		0	
71 - Saône-et-Loire	8		0		0		0	
89 - Yonne	2		1		1		0	
Sous-total	21	4.31%	1	1.32%	1	4.76%	0	0.00%
BRETAGNE								
22 - Côtes-d'Armor	1		0		0		0	
29 - Finistère	4		0		0		0	
35 - Ille-et-Vilaine	8		2		1		1	
56 - Morbihan	5		0		0		0	
Sous-total	18	3.70%	2	2.63%	1	4.76%	1	2.38%

Régions/Départements	In	scrits	Admi	ssibles	Ad	mis	Liste C.	
CENTRE				•				
18 – Cher	1		0		0		0	
28 - Eure-et-Loir	2		0		0		0	
36 - Indre	2		0		0		0	
37 - Indre-et-Loire	6		1		0		1	
41 - Loir-et-Cher	3		0		0		0	
45 - Loiret	8		1		0		0	
Sous-total	22	4.52%	2	2.63%	0	0,00%	1	2.38%
CHAMPAGNE								
51 - Marne	1		0		0		0	
52 - Haute-Marne	1		0		0		0	
Sous-total	2	0.41%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE								
08 – Ardennes	1		0		0		0	
25 - Doubs	3		0		0		0	
39 - Jura	3		1		0		1	
70 - Haute -Saône	2		2		1		1	
Sous-total	9	1.85%	3	3.95%	1	4.76%	2	4.76%
HAUTE-NORMANDIE								
76 - Seine-Maritime	7		2		0		2	
27 - Eure	2		0		0		0	
Sous-total	9	1.85%	2	2.63%	0	0,00%	0	0,00%
ILE DE FRANCE								
75 - Ville-de-Paris	43		1		4		6	
77 - Seine-et-Marne	5		1		0		1	
78 - Yvelines	9		0		0		1	
91 - Essonne	11		1		0		1	
92 - Hauts-de-Seine	13		0		0		0	
93 - Seine-Saint-Denis	5		1		0		0	
94 - Val-de-Marne	9		1		0		1	
95 - Val-d'Oise	4		0		0		0	
Sous-total	99	20.33%	16	21.05%	4	19.05%	10	23.81%
LANGUEDOC-ROUSSILLO	N							
34 - Hérault	2		0		0		0	
66 - Pyrénées-Orientales	1		0		0		0	
Sous-total	3	0.62%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

Régions/Départements	Inscrits		Adm	nissibles	P	ldmis	Liste C.	
LIMOUSIN								
19 – Corrèze	3		2		0		2	
23 - Creuse	1		0		0		0	
87 - Haute -Vienne	5		1		1		0	
Sous-total	9	1.85%	3	3.95%	1	4.76%	2	4.76%
LORRAINE								
54 - Meurthe-et-Moselle	16		2		0		1	
55 - Meuse	1		0		0		0	
57 - Moselle	4		0		0		0	
88 - Vosges	1		0		0		0	
Sous-total	22	4.52%	2	2.63%	0	0.00%	1	2.38%
MIDI-PYRENEES		•				•		•
12 - Aveyron	1		0		0		0	
31 - Haute -Garonne	21		7		2		4	
32 - Gers	3		1		0		1	
81 - Tarn	4		0		0		0	
82 - Tarn-et-Garonne	22		3		1		1	
Sous-total	52	10.68%	11	14.47%	3	14.29%	6	14.29%
NORD								
59 - Nord	10		1		0		0	
62 - Pas-de-Calais	4		1		0		1	
Sous-total	14	2.97%	2	2.63%	0	0.00%	1	2.38%
PAYS DE LA LOIRE								
44 - Loire-Atlantique	12		0		0		0	
49 – Maine-et-Loire	5		0		0		0	
72 - Sarthe	3		0		0		0	
85 - Vendée	2		1		1		0	
Sous-total	22	4.52%	1	1.32%	1	4.76%	0	0,00%
PICARDIE								
60 - Oise	5		3		1		0	
80 - Somme	3		2		0		2	
Sous-total	8	1.64%	5	6.58%	1	4.76%	2	4.76%
POITOU-CHARENTES								
16 - Charente	4		0		0		0	
17 - Charente -Maritime	4		1		1		0	
79 - Deux-Sèvres	2		0		0		0	
86 - Vienne	1		0		0		0	
Sous-total	11	2.26%	1	1.32%	1	4.76%	0	0,00%

Régions/Départements	Ins	crits	Adm	issibles	Α	dmis	Liste C.	
PROVENCE-COTE D'AZUF	₹							
04 – Alpes de Hte Prov.	1		0		0		0	
05 - Hautes-Alpes	1		0		0		0	
06 - Alpes-Maritimes	2		1		0		1	
13 - Bouches-du-Rhône	13		4		1		3	
83 - Var	1		0		0		0	
84- Vaucluse	2		0		0		0	
Sous-total	20	4.11%	5	6.58%	1	4.76%	4	9.52%
RHONE-ALPES								
01 - Ain	2		0		0		0	
07 – Ardèche	2		0		0		0	
26 - Drôme	4		1		0		0	
38 - Isère	15		5		1		4	
42 - Loire	6		1		0		1	
69 - Rhône	20		4		2		1	
73 - Savoie	4		0		0		0	
74 - Haute -Savoie	1		0		0		0	
Sous-total	54	11.09%	11	14.47%	3	14.29%	6	14.29%
ром-том								
97 - DOM-TOM	3		0		0		0	
Sous-total	3	0.62%	0	0.00%	0	0,00%	0	0.00%
TOTAL	487		76		21		42	

# **CONCOURS INTERNE**

# 1. Répartition par sexe

	Insc	Inscrits		sibles	Adı	mis	Liste C.		
Hommes	86	31.85%	15	27.27%	4	40.00%	10	25.64%	
Femmes	184	68.15%	40	72.73%	6	60.00%	29	74.36%	
Total	270		55		10		39		

# 2. Répartition par date de naissance

	Date	Ins	scrits	Adn	nissibles	Α	dmis	Li	ste C.
+ de 55 ans	1941	1		0		0		0	
	1942	3		0		0		0	
	1943	4		1		0		1	
	1944	1		0		0		0	
	Sous-total	9	3.33%	1	1.82%	0	0.00%	1	2.56%
51-55 ans	1945	1		0		0		0	
	1946	2		0		0		0	
	1947	6		1		0		1	
	1948	5		0		0		0	
	1949	4		1		0		1	
	Sous-total	18	6.67%	2	3.64%	0	0.00%	2	5.13%
46-50 ans	1950	5		1		0		1	
	1951	6		0		0		0	
	1952	5		0		0		0	
	1953	7		2		1		1	
	1954	6		3		0		3	
	Sous-total	29	10.74%	6	10.91%	1	10.00%	5	12.82%
41-45 ans	1955	6		0		0		0	
	1956	6		1		0		1	
	1957	7		1		0		1	
	1958	13		5		1		4	
	1959	10		1		0		1	
	Sous-total	42	15.56%	8	14.55%	1	10.00%	7	17.95%

	Date	Ins	scrits	Adn	nissibles	A	dmis	Liste C.	
36-40 ans	1960	9		1		0		1	
	1961	10		2		0		2	
	1962	14		2		0		1	
	1963	12		2		0		1	
	1964	14		5		1		4	
	Sous-total	59	21.85%	12	21.82%	1	10.00%	9	23.08%
31-35 ans	1965	14		2		0		1	
	1966	8		3		0		3	
	1967	19		3		2		1	
	1968	11		4		2		1	
	1969	17		5		0		4	
	Sous-total	69	25.56%	17	30.91%	4	40.00%	10	25.64%
26-30 ans	1970	16		3		1		2	
	1971	13		5		2	0	2	
	1972	5		1		0		1	
	1973	4		0		0		0	
	1974	4		0		0		0	
	Sous-total	42	15.56%	9	16.36%	3	30.00%	5	12.82%
21-25 ans	1975	1		0		0		0	
	1977	1		0		0		0	
	Sous-total	2	0.74%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%
	TOTAL	270		55		10		39	

#### 3. Répartition par diplôme et par spécialité

#### Code des diplômes :

- LA Lettres, Histoire de l'Art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
- SH Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
- SJ Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc...
- SN Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...
- ST Mathématiques, Physique, Chimie, informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
- SI Information, Communication
- T correspond à un BTS pour un niveau BAC2

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au baccalauréat. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent

Les mères de famille ayant au moins 3 enfants sont dispensées de conditions de diplômes.

Diplômes	Ins	scrits	Admi	ssibles	A	dmis	Liste C.		
Sans diplôme	127	47.04%	13	23.64%	2	20.00%	10	25.64%	
BAC	16	5.93%	2	3.64%	0	0.00%	2	5.13%	
BAC2 LA	18		6		1		5		
BAC2 SH	6		0		0		0		
BAC2 SI	17		2		0		2		
BAC2 T	5		3		0		1		
BAC2 SJ	6		3		1		2		
BAC SN	1		0		0		0		
Sous-total	53	19.63%	14	25.45%	2	20.00%	10	25.64%	
BAC3 LA	10		4		1		3		
BAC3 SH	12		5		1		4		
BAC3 SI	3		2		0		1		
BAC3 SJ	4		1		0		1		
BAC3 SN	1		0		0		0		
Sous-total	30	11.11%	12	21.82%	2	20.00%	9	23.08%	
BAC4 LA	13		6		2		3		
BAC4 SH	9		4		1		3		
BAC4 SI	3		0		0		0		
BAC4 SJ	1		1		0		0		
BAC4 SN	3		1		1		0		
Sous-total	29	10.74%	12	21.82%	4	40.00%	6	15.38%	
BAC5 LA	4		1		0		1		
BAC5 SH	4		1		0		1		
BAC5 SI	2		0		0		0		
BAC5 ST	1		0		0		0		
Sous-total	11	4.07%	2	3.64%	0	0.00%	2	5.13%	
BAC6 SH	4		0		0		0		
Sous-total	4		0		0		0		
TOTAL	270		55		10		39		

Spécialités	Ins	crits	Admissibles		Adı	mis	Liste C.	
LA	45	35.43%	17	42.50%	5	50.00%	12	44.44%
SH	35	27.46%	10	25.00%	2	25.00%	8	29.63%
SI	25	19.69%	4	10.00%	0	0.00%	3	11.11%
SJ	11	8.66%	5	12.50%	1	12.50%	3	11.11%
SN	5	3.94%	1	2.50%	1	12.50%	0	0.00%
ST	1	0.79%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
Т	5	3.94%	3	2.36%	0	0.00%	1	0.79%
TOTAL	127		40		8		27	

#### 4. Répartition par grade

Grades	Inscrits		Admissibles		Ad	mis	Liste C.		
Agents non titulaires	24	8.89%	5	90.09%	1	10.00%	4	10.26%	
Agents administratifs	1	0,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
Adjoints administratifs	4	1.48%	1	1.82%	0	0,00%	1	2.56%	
Agents techniques	8	2.96%	1	1.82%	0	0.00%	1	2.56%	
Adjoints techniques	4	1.48%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%	
Agents adm. des bib.	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
Adjoints adm. des bib.	4	1.48%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%	
Secrétaires de doc.	1	0.37%	1	1.82%	0	0,00%	1	2.56%	
Secrétaires d'adm.	4	1.48%	1	1.82%	0	0.00%	1	2.56%	
Magasiniers spécialisés	112	41.48%	16	29.09%	2	20.00%	9	23.08%	
Magasiniers en chef	47	17.41%	13	23.64%	3	30.00%	9	23.08%	
Inspecteurs de mag.	18	6.67%	4	7.27%	1	10.00%	3	7.69%	
Bibliothécaires adjoints	31	11.48%	12	21.82%	3	30.00%	9	23.08%	
Professeurs des écoles	1	0.37%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%	
Professeurs	1	0,37%	1	1.82%	0	0,00%	1	2.56%	
Agents du patrimoine	4	1.48%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%	
Agents qual. du patrimoine	4	1.48%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%	
As. qual. du patrimoine	6	2.22%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	
TOTAL	270		55		10		39		

#### 5. Répartition par type d'établissement

#### Codes des établissements :

• ADMI ministères, services extérieurs des ministères, administrations locales

• VPARIS Ville de Paris

• BGE bibliothèque de grands établissements

• BM bibliothèques municipales

BnF Bibliothèque nationale de France
 BPI bibliothèque publique d'information

• BU bibliothèques universitaires

• CFCB centres de formation aux carrières des bibliothèques

• Divers armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL,

enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

Types	Insc	crits	Admissibles		Admis		List	e C.
ADMI	5	1.85%	0	0.00%	0	0,00%	0	0.00%
VPARIS	3	1.11%	1	1.82%	0	0,00%	0	0,00%
BGE	11	4.07%	2	3.64%	0	0.00%	2	5.13%
ВМ	18	6.67%	1	1.82%	0	0.00%	1	2.56%
BNF	60	22.22%	13	23.64%	2	20.00%	9	23.08%
BPI	1	0.37%	1	1.82%	1	10.00%	0	0.00%
BU	159	58.89%	32	58.18%	5	50.00%	23	58.97%
UNIV	2	0.74%	1	1.82%	1	10.00%	0	0.00%
BDP	1	0.37%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
Divers	10	3.70%	4	7.27%	1	10.00%	3	7.69%
TOTAL	270		55		10		39	

# 6. Répartition par région et par département

Régions/Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
ALSACE						*		
67 - Bas-Rhin	9		1		0		1	
68 - Haut-Rhin	1		1		0		1	
Sous-total	10	3.70%	2	3.64%	0	0,00%	2	5.13%
AQUITAINE								
33 - Gironde	4		2		2		0	
64 - Pyrénées-Atlantiques	1		0		0		0	
Sous-total	5	1.85%	2	3.64%	2	20.00%	0	0,00%
AQUITAINE								
33 – Gironde	4		2		2		0	
64 – Pyrénées atlantique	1		0		0		0	
Sous-total	5	1.85%	2	3.64%	2	20.00%	0	0.00%
AUVERGNE								
63 Puy-de-Dôme	3		1		0		1	
Sous-total	3	1.11%	1	1.82%	0	0.00%	1	2.56%
BOURGOGNE								
21 - Côte-d'Or	5		1		0		1	
71 – Saône-et-Loire	1		0		0		0	
Sous-total	6	2.22%	1	1.82%	0	0,00%	1	2.56%
BRETAGNE								
29 - Finistère	1		1		0		1	
35 - Ille-et-Vilaine	6		2		0		2	
56 - Morbihan	1		0		0		0	
Sous-total	8	2.96%	3	5.45%	0	0.00%	3	7.69%

Régions/Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
CENTRE		<u>.</u>				<u> </u>		
37 - Indre-et-Loire	5		0		0		0	
45 - Loiret	6		0		0		0	
Sous-total	11	4.07%	0	0.00%	0	0.00%	0	0,00%
CHAMPAGNE				I		<u> </u>		-
10 - Aube	2		1		0		1	
51 - Marne	3		0		0		0	
Sous-total	5	1.85%	1	1.82%	0	0,00%	1	2.56%
FRANCHE-COMTE				I		<u> </u>		-
25 - Doubs	1		0		0		0	
Sous-total	1	0.37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE		<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>		
76 - Seine-Maritime	1		0		0		0	
Sous-total	1	0.37%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%
ILE DE FRANCE				1		<u>.</u>		
75 - Ville-de-Paris	115		20		2		14	
77 – Seine-et-Marne	3		0		0		0	
78 - Yvelines	3		0		0		0	
91 - Essonne	3		1		0		1	
92 - Hauts-de-Seine	8		1		0		1	
93 - Seine-Saint-Denis	9		1		0		1	
94 - Val-de-Marne	6		1		0		1	
95 - Val-d'Oise	2		1		0		1	
Sous-total	149	55.19%	25	45.45%	2	20.00%	19	48.72%
LANGUEDOC-ROUSSILLO	ON	1		1			I	
34 – Hérault	6		0		0		0	
66 – Pyrénées orientales	1		0		0		0	
Sous-total	7	2.59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LIMOUSIN				1		· ·		-
87 - Haute-Vienne	1		0		0		0	
Sous-total	1	0,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE				1		· ·		-
54 - Meurthe-et-Moselle	5		2		0		2	
Sous-total	5	1.85%	2	3.64%	0	0,00%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES		•	•	•		-		•
31 - Haute-Garonne	9		5		2		3	
82 – Tarn <i>-</i> et-Garonne	1		1		0		1	
Sous-total	10	3.70%	6	10.91%	2	20.00%	4	10.26%
NORD		•	•	•		-		•
59 - Nord	4		0		0		0	
62 - Pas-de-Calais	1		0		0		0	
Sous-total	5	1.85%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

Régions/Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
PAYS DE LA LOIRE		•				•		
44 - Loire-Atlantique	1		0		0		0	
49 - Maine-et-Loire	3		0		0		0	
72 - Sarthe	3		2		1		1	
Sous-total	7	2.59%	2	3.64%	1	10.00%	1	2.56%
PICARDIE		•		•				•
60 - Oise	1		0		0		0	
Sous-total	1	0.37%	0	0.00%	0	0,00%	1	11,11%
POITOU-CHARENTES		•	•		•	•	•	•
17 - Charente - Maritime	1		0		0		0	
86 - Vienne	3		0		0		0	
Sous-total	4	1.48%	0	0.00%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-COTE D'AZUF	₹	•		•				•
06 - Alpes-Maritimes	3		1		0		1	
13 - Bouches-du-Rhône	6		2		1		1	
84 - Vaucluse	1		1		0		0	
Sous-total	10	3.70%	5	9.09%	2	20.00%	3	7.69%
RHONE-ALPES		•		•				•
38 - Isère	2		0		0		0	
42 - Loire	1		1		0		1	
69 - Rhône	6		3		1		2	
73 - Savoie	1		1		1		0	
Sous-total	10	3.70%	5	9.09%	2	20.00%	3	7.69%
DOM-TOM		-		-	-	-	-	-
97 - DOM-TOM	11		1		0		0	
Sous-total	11	4.07%	1	1.82%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	270		55		10		39	